



on fait

quoi ?

on fait

quoi ?

**Les Pôles d'Appui à la Scolarité
(PAS)**



Unir les expertises, soutenir les parcours



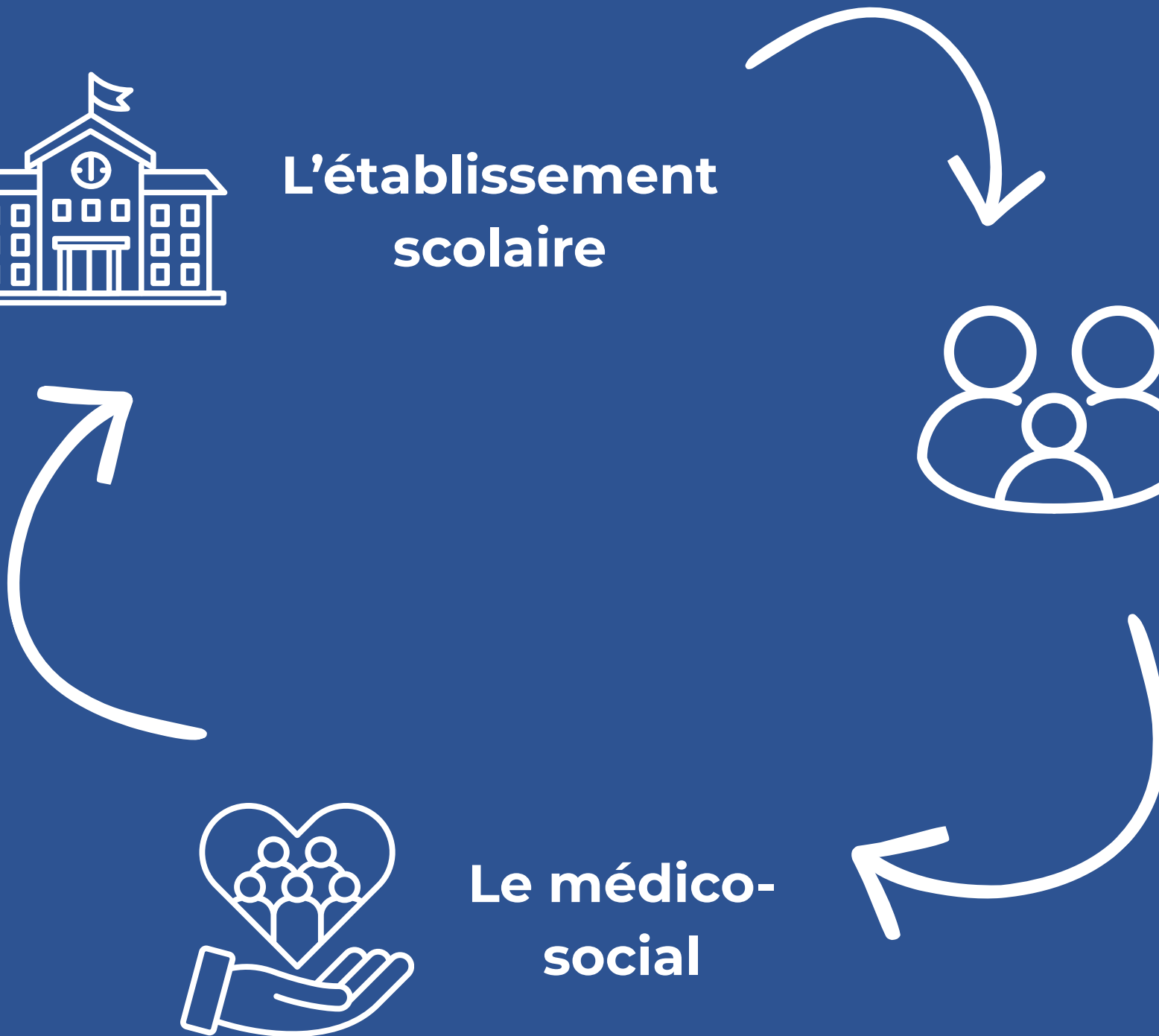
**L'établissement
scolaire**



**Les
familles**



**Le médico-
social**



C'EST QUOI ?

Alliance éducative territoriale ayant pour mission d'apporter, de manière souple et réactive, des réponses adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



LE FONCTIONNEMENT DU PAS

L'équipe du PAS commence par un travail d'observation et de recueil d'informations puis propose des réponses pédagogiques et éducatives. Menée **en étroite collaboration avec les familles, les établissements scolaires et les partenaires spécialisés**, cette organisation a pour objectif d'intervenir le plus tôt possible dans une logique d'accessibilité.

1

**Prise de contact avec l'équipe du PAS
par le biais d'une fiche de saisine
Première analyse de la situation et
recueil d'informations**

Rencontre avec la famille

2

3

**Expertise du besoin et proposition de
réponses adaptées**

Elaboration d'un plan d'action

4

5

**Suivi de la scolarité de l'élève et
ajustement du plan d'action en lien
avec les équipes pédagogiques**

A qui s'adresse le PAS?



A tous les élèves qui éprouvent des difficultés d'accès aux apprentissages au cours de leur scolarité et pour lesquels les réponses proposées se sont avérées insuffisantes.

De la maternelle au lycée , dans les établissements publics et privés sous contrat.



Qui peut solliciter le PAS?



**Les responsables légaux
et les élèves majeurs**



**Les chefs d'établissements, les
inspecteurs, les directeurs et les
équipes pédagogiques**

on fait

quoi ?

Comment saisir le PAS?



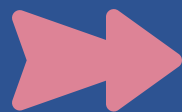
Par le biais d'une fiche de saisine
Famille

Par le biais d'une fiche de saisine
1er degré

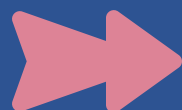
Par le biais d'une fiche de saisine
2nd degré



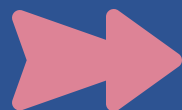
Quelles réponses ?



**Aménagements
pédagogiques**



**Soutien pédagogique
et éducatif**

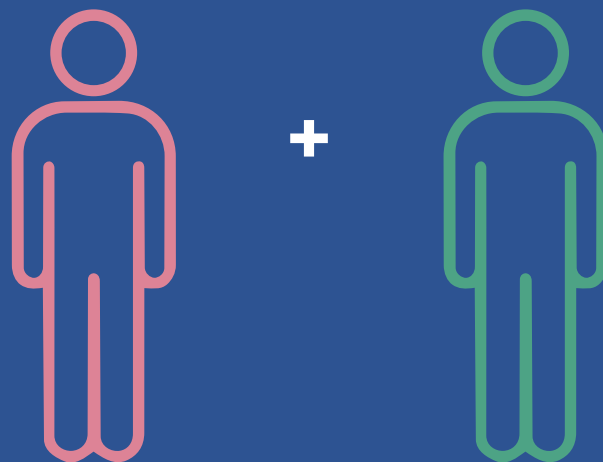


**Mise à disposition
d'un matériel adapté**

- L'équipe du PAS **tâche d'apporter un soutien complémentaire aux aménagements pédagogiques et éducatifs déjà existants.**
- L'équipe du PAS peut **accompagner les familles dans les démarches** à entreprendre.
- **Un suivi de situation de l'élève** est alors mis en place.

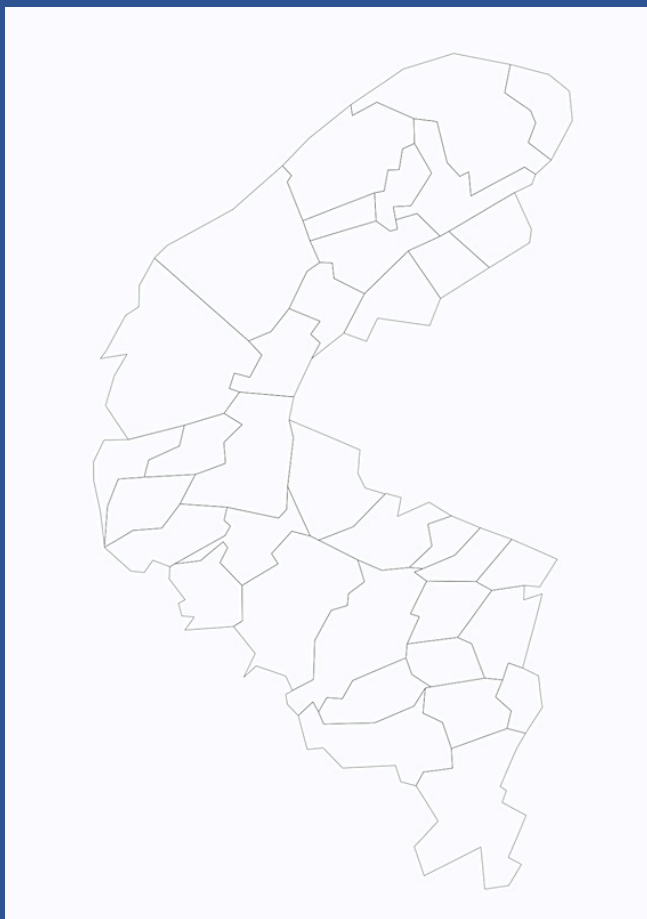
L'EQUIPE DU PAS

Binôme opérationnel



**Un coordonnateur de l'Education Nationale
et un éducateur spécialisé du médico-social,**
sous le pilotage d'un inspecteur de l'Education
Nationale, d'un chef d'établissement et d'un
directeur du médico-social.

Contacts, horaires et lieux d'accueil



***Cliquez sur la carte
interactive pour
accéder aux
informations.***